

RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGUE AU CONSISTOIRE

Chères paroissiennes,
Chers paroissiens,

Le 17 avril 2016, l'assemblée générale m'a nommé délégué auprès du consistoire, j'ai participé aux débats de cette assemblée dès la cession de septembre 2016.

Cette période a été marquée par des troubles profonds impactant l'avenir de notre Eglise. Afin de vous sensibiliser à la situation je vous rapporte trois activités :

Le processus de régionalisation
Le redressement financier
La crise institutionnelle

Le processus de régionalisation visait à procéder à des élections régionales dès 2020 en substituant les élections paroissiales. Le processus a été introduit dès 1997 lors des mises à la retraite des pasteurs. En outre le consistoire prend une décision dans ce sens le 6 février 2014. Je rappelle avoir été élu en 2016.

Lors du consistoire de décembre 2016 j'affirmais, dans les faits chacune des paroisses réalise des opérations conjointes dans l'intérêt de la région. A plusieurs reprises j'ai évoqué les activités « Enfance » gérée par la pasteur Joëlle Roth et ses collaboratrices.

Dès 2015, les quatre paroisses de la région Arve-Lac élaborent une **convention** de collaboration qui sera signée en novembre 2017.

En novembre 2018 le CC propose de structurer les régions par l'établissement de **statuts**.

Lors du consistoire de mars 2019 avec l'appui des 3 autres paroisses, j'ai présenté un amendement laissant aux régions le choix de la forme des statuts ou de la convention.

Les membres du consistoire ont été sensibles à cet amendement et ils sollicitent le report de la décision à la cession de juin afin de permette aux paroisses de prendre position.

Sur l'insistance du CC et dans une logique de forcing le report de la décision a été refusé.

Il s'agissait d'une manifestation autoritaire et les prémices de la crise institutionnelle de 2020

Dès lors le chef de projet me recommande de procéder à une limitation des compétences de la région. En conséquence j'ai assumé la trésorerie de la région de juin 2019 à mars 2021 en veillant à limiter les compétences par le biais du financement et de l'élection des délégués au consistoire.

Ce processus ne vise pas une approche administrative mais bien la finalité de notre Eglise par la recherche d'un équilibre entre les mouvements de centralisation et de périphérie dans le respect de la logique prebytéro-synodale caractéristique de notre Eglise réformée genevoise.

Dans le cadre du **redressement financier**, j'évoque, entre autres, la régularisation de la caisse de retraite des pasteurs. Il s'agit de trouver une solution à la couverture de risque de l'ordre de 12 à 20 millions.

Lors de la constitution de la caisse dans les années 80 le modèle des collectivités publiques a été choisi, dans ce modèle les revenus sont assurés par les impôts, alors que les revenus de notre Eglise sont assurés par les dons au même titre que les activités privées.

Cette incohérence stratégique est à l'origine de nos difficultés.

Après des réflexions sur plusieurs années, en juillet 2018 il a été décidé de diviser les bénéficiaires des rentes en deux groupes :

Les personnes actives au régime des organisations privées : ils assument le risque.

Les personnes proches de la retraite ou en retraite au régime des organisations publiques : notre Eglise assume le risque.

Depuis plusieurs années les résultats financiers positifs ont été attribués à la couverture du risque de la caisse des rentiers. Il s'agit de revenus exceptionnels. Le résultat **avant** les revenus exceptionnels est régulièrement négatif.

En conséquence le redressement financier est réalisé nous pouvons nous concentrer sur le cœur de notre métier : LA MISSION.

Dès l'été 2019 il existe des signes préoccupants reflétant une situation de profonde **crise institutionnelle** au sein de notre Eglise, notamment entre les organes dirigeants (codirection et présidence).

De nombreuses lettres d'alerte ont été émises (de la part de laïques – personnel – pasteurs et diacres – membres du consistoire – modérateur -donateurs). En septembre 2019 le CC propose au consistoire un nouveau concept de gouvernance. J'étais parmi les premiers à manifester mon opposition à ce concept de gouvernance.

Trois personnes élaborent un nouveau projet, il sera approuvé par le consistoire le 10 juin 2020. A cette date le consistoire enregistre la démission de 5 membres du CC avec effet immédiat. Le mémorial de notre Eglise n'avait pas enregistré une telle démarche depuis de nombreuses générations. Ceci est révélateur de la profonde crise.

Le 25 juin le consistoire élit un nouveau président de notre Eglise pour une période limitée à une année, il nomme un chef de projet et élit un comité chargé de mettre en œuvre le nouveau projet de gouvernance.

En mars 2021 un comité Adhoc désigne les nouveaux membres du CC ainsi qu'une nouvelle direction opérationnelle, à la suite d'un appel à candidature ayant reçu 160 propositions.

Dès lors notre Eglise passe de la crise vers l'Espérance.

A titre personnel, après des mois de conflits, je ressens un sentiment de paix au sein du consistoire et de l'administration, ce sentiment de paix infiltre aussi notre paroisse.

J'éprouve une certaine satisfaction d'avoir œuvré collectivement à ces résultats positifs pour notre Eglise et après avoir servi 14 ans je souhaite être libéré de mes engagements à l'égard de la paroisse et du consistoire à dater du 30 septembre 2021. Marie-France est candidate à l'élection de représentante au consistoire.

J'ai éprouvé beaucoup de satisfaction dans les contacts chaleureux établis avec chacun d'entre vous, il m'en restera, Chères paroissiennes, Chers paroissiens un souvenir lumineux.

20.06.21

Luc Ricou

NB : Je poursuis mes actions dans le cadre de la conduite du changement en lien avec le dicastère de la Secrétaire Générale Adjointe de Gestion